



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'ESTUAIRE

La communauté des communes de l'Estuaire, par délibération du 14 Mars 2022, a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-h) à l'échelle des 14 communes du territoire.

Le conseil communautaire a également délibéré sur les modalités de concertation qui se tiendront tout au long de la procédure conformément à l'article L.153-11 du Code de l'urbanisme. Il a été décidé à ce sujet :

- De tenir un registre au siège de la communauté de communes,
- De réaliser au minimum 3 réunions publiques dont les dates seront communiquées par voie de presse ultérieurement
- De réaliser des points presse réguliers sur l'état d'avancement des études
- De tenir une adresse mail dédiée : concertation@cc-estuaire.fr

La délibération en question est affichée au siège de l'intercommunalité.